



Brevet de moniteur fédéral 3

BMF 3°

-Sport Santé-

Mention : Formation sport sur prescription médicale

Coût de
formation
300 euros

Description

C'est un enseignant bénévole, Le BMF 3° Sport santé mention Formation sport sur prescription médicale connaît et appréhende les différentes techniques de prise en charge d'une activité physique adaptée à une personne porteuse de pathologie liés à l'affection de longue durée ainsi que pour réduire les facteurs de risque liés à la sédentarisation. Le (la) titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération en les adaptant aux publics spécifiques.

Les techniques relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences.

Où exerce-t-il ?

Association affiliée à la FFKMDA

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la FFKMDA de la saison en cours
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire du Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF 3°) mention : Sports de Contact et disciplines assimilées délivré par la FFKMDA

Contenu

BLOC 1 et 2 : Compétences 1 et 2

Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant

BLOC 2 : Compétences 3,4 et 5

Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique

BLOC 3 : Compétence 6

Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique

BLOC 4 : Compétence 7

Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription et Dates

Les dates et les dossiers d'inscription des formations peuvent être consultables et téléchargeables sur notre site www.ffkmda.fr - Rubrique formation

Déroulement

Le volume horaire de la formation de BMF3° est de 35 heures.

Il se déroule sur 5 jours consécutifs.

Coût de la formation

- Coût de formation: 300 €

Moyens pédagogiques

- Formation en salle de cours et en salle pratique
- Support mis à disposition
- Stage en structure et tuteur

Nombre de place

8 minimum et 26 maximum

Certifications

Délivrée par la Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et Disciplines Associées et son DTN

Contacts

FFKMDA Service formation

38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
01.84.21.00.13

formation@ffkmda.fr

angelique.monard@ffkmda.fr

Dipsense, équivalence

Aucun diplômes, attestations ou autres donnent lieu à une équivalence à ce nouveau Brevet fédéral ;

au même titre que ce Brevet fédéral ne donne aucune dispense ou équivalence à d'autres diplômes fédéraux ou professionnels.

Financements

Dans le cadre des aides à la formation, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle.

- **Jeune de 18 à 26 ans:** Missions locales
- **Demandeur d'emploi:** Pôle emploi
- **Licencié d'un club:** Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur
- **Financement personnel**



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

NOR : SPOV2036626A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1172-1, D. 1172-1, D. 1172-2 et D. 1172-3 ;

Vu le code du sport, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2018 modifié relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée ;

Sur proposition du Comité national olympique et sportif français en date du 13 janvier et du 17 juin 2020,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 8 novembre 2018 susvisé est modifié comme suit :

A l'article 1^{er}, le tableau des certifications des fédérations agréées est complété par les certifications des fédérations sportives mentionnées dans le présent tableau :

Fédération	Intitulé de la certification	Conditions d'exercice
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Diplôme fédéral : Entraîneur 1 ^{er} degré Diplôme fédéral : Moniteur 1 ^{er} degré Diplôme fédéral : Moniteur-Entraîneur 1 ^{er} degré <i>Option : formation sport sur ordonnance</i>	Encadrement non rémunéré des études et sports sous-marins auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française d'études et de sports sous-marins
Fédération française de kick-boxing, muay thai et disciplines associées	Diplôme fédéral : Brevet de Moniteur fédéral 3 ^e degré <i>Option : formation sport sur prescription médicale</i>	Encadrement non rémunéré du kick-boxing, muay thai et disciplines associées auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de kick-boxing, muay thai et disciplines associées
Fédération française de la randonnée pédestre	Diplôme fédéral : Brevet fédéral d'Animateur de longe-côte/marche aquatique Diplôme fédéral : Brevet fédéral d'Animateur de marche nordique Diplôme fédéral : Brevet fédéral d'Animateur de randonnée pédestre <i>Option : Formation marches et randonnées sur ordonnance niveau 2</i>	Encadrement non rémunéré de marches auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de la randonnée pédestre
Fédération française de rugby	Diplôme fédéral : Brevet fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir Bien-Être » <i>Option : Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé »</i>	Encadrement non rémunéré du rugby auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de rugby
Fédération française de cyclotourisme	Diplôme fédéral : Moniteur fédéral FFVélo <i>Option : Certification éducateur Vélo santé FFVélo</i>	Encadrement non rémunéré du vélo auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de cyclotourisme
Fédération sportive des ASPTT	Diplôme fédéral : Brevet fédéral omnisports FSASPTT – 1 ^{er} degré <i>Option : Coach Sport Santé de l'ASPTT</i>	Encadrement non rémunéré des activités physiques et sportives proposées par la fédération auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération sportive des ASPTT
Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	Diplôme fédéral : Certificat fédéral d'enseignement bénévole <i>Option : Certification d'expertise d'enseignement Judo Taïso Santé</i>	Encadrement non rémunéré du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées

Fédération	Intitulé de la certification	Conditions d'exercice
Fédération française de karaté	Diplôme fédéral : Animateur fédéral <i>Option : KaraSANté</i>	Encadrement non rémunéré du karaté auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de karaté
Fédération française de squash	Diplôme fédéral : Animateur mini-squash Diplôme fédéral : Animateur école des jeunes Diplôme fédéral : Initiateur de squash Diplôme fédéral : Dirigeant <i>Option : Squash Santé Bien-Etre</i>	Encadrement non rémunéré du squash auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de squash

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2020.

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE*

*Le ministre des solidarités
et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J. SALOMON*